

BPJEPS

« LOISIRS TOUS PUBLICS »

Sous réserve d'autorisation d'ouverture
par la DRAJES de Normandie

CALENDRIER PREVISIONNEL

DATES

Du 07 Octobre 2024
Au 06 Février 2026

LIEU

Rouen
Accessible aux personnes en
situation de handicap

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Fin des inscriptions :
07.09.2023

DURÉE

900 heures :
600h aux CEMEA
300h minimum en structure
professionnelle.

TAUX DE RÉUSSITE

82% sur la dernière promotion

RÉUNIONS D'INFORMATIONS

28.03.2024 et 13.06.2024 à 18h

CONTACTS

CEMEA DE NORMANDIE
33 route de Darnétal
76000—Rouen
02.32.76.08.40
www.cemea-normandie.fr
contact.rouen@cemea-normandie.fr

LE BPJEPS

Le **B**revet **P**rofessionnel de la **J**eunesse, de l'**É**ducation **P**opulaire et du **S**port est un diplôme de niveau 4 qui vise à former et qualifier des animateurs professionnels. **N° RNCP : 28557**

OBJECTIFS

Cette formation vise à former un professionnel de l'animation, technicien de l'éducation populaire, capable de développer sur des territoires, des actions et des projets d'animation.

Il a la responsabilité d'une action éducative qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Il peut diriger un accueil collectif de mineurs (ACM).

LES UNITÉS CAPITALISABLES

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC3 : Conduire une action d'animation du « Loisirs Tous Publics » et de direction d'accueil collectif de mineurs (ACM)

UC4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du « Loisirs Tous Publics ».

LES DE CETTE FORMATION

Possibilité de suivre la formation
en apprentissage.

Le rythme de l'alternance
(environ 1 semaine/mois aux CEMEA).

Elle permet de se présenter au concours
d'animateur au sein de la Fonction
Publique Territoriale.

Le BPJEPS LTP permet de diriger des
Accueils Collectif de Mineurs.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES STAGIAIRES

Le BPJEPS est délivré par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), après validation de chacune des 4 Unités Capitalisables de la formation. Suite au jury régional final, si validation des 4UC, le diplôme est délivré par la DRAJES.

CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION

- **Déposer un dossier d'inscription complet**
(à retirer dans nos bureaux ou à télécharger sur notre site internet : www.cemea-normandie.fr)
 - **Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante (en cours de validité) :**
PSC1, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU de niveau 1 ou 2, SST.
 - **Être titulaire d'un des diplômes suivants :**
BAFA, CPJEPS, CQP Animateur Péricolaire , BAFD, BAC PRO « service de proximité et vie locale », BAC PRO agricole, BP délivré par le ministère de l'agriculture, BPJEPS (toute spécialité)
- Ou** être capable de justifier d'une expérience minimale de 200 heures d'animation auprès d'un groupe, au moyen d'une attestation délivrée par une ou des structures d'accueil.
- **Réussir les tests de sélection d'entrée en formation**
(entretien de 30 minutes et écrit de 1 heure)
 - **Avoir une structure professionnelle pour l'entrée en formation**
Prise en charge par un employeur
Financement Région ou Pôle Emploi (D.E.)

COÛT DE LA FORMATION

- Frais de dossier : 50€ - (*demandeur d'emploi* : 25€)
- Coût pédagogique de la formation : 15€/heure
- Conditions Générales de Vente :
<https://cemea-formation.com/CGV/>

FINANCEMENTS POSSIBLES

- Compte Personnel de Formation (CPF)
- Contrat d'apprentissage (CFA PSS)
- Contrat de professionnalisation
- Dispositif Pro-A
- Prise en charge par un OPCO
- Prise en charge par un employeur
- Financement Région ou Pôle Emploi (D.E.)

EMPLOI

Les activités s'exercent dans le cadre de structures relevant du secteur public (collectivités territoriales et établissements publics) ou du secteur privé (associations,...), ainsi que dans une moindre mesure sous statut de travailleur indépendant.

Le secteur associatif et la fonction publique territoriale sont les employeurs principaux des animateurs loisirs tous publics.



Pour les CEMEA, exercer les métiers de l'animation, c'est :

- Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations.
- Soutenir la transformation des dynamiques de territoire.
- Favoriser le développement des liens sociaux.
- Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes.
- Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs pratiques, leurs représentations.
- Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous.
- Participer à une éducation critique aux médias et à l'information.
- Sensibiliser les personnes au « vivre ensemble » et à l'interculturalité.
- Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative.

Notre conception de la formation :

- La formation est un besoin et un droit tout au long de la vie professionnelle.
- La formation est un espace de rencontre de publics différents et de confrontation d'idées et de pratiques.
- L'entrée en formation est indépendante de la possession de diplômes scolaires ou universitaires.
- La formation prend en compte les parcours des personnes; c'est un facteur de promotion sociale.
- La laïcité est une de nos références et de nos pratiques.
- La formation est un lieu du développement culturel.
- La formation est un lieu de valorisation de la dimension politique.